



Le 22 janvier 2020

Communiqué de presse

Majoration des pensions de retraite pour les parents Le CNAFAL et l'APGL invitent le Parlement à inclure les parents sociaux

L'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) et le Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL) souhaitent que la majoration de la pension de retraite englobe la totalité des parents élevant un ou plusieurs enfants, cela pour correspondre aux réalités familiales d'aujourd'hui et de demain : familles recomposées, homoparentales, coparentales.

Le projet actuel de réforme des retraites prévoit que les parents pourront partager le montant de pension supplémentaire ou désigner celui qui le percevra. Toutefois, si aucune option n'est choisie par les parents, la proposition actuelle prévoit que l'intégralité de la somme soit automatiquement attribuée à la mère.

Les parents non légaux, dits sociaux, contribuent à l'éducation de l'enfant, à son bien-être matériel, lui apportent amour et protection. Ils prennent sur leurs congés pour assurer la garde de l'enfant lorsque ce dernier est malade. Ils ont des carrières professionnelles altérées par des devoirs moraux d'éducation vis-à-vis de l'enfant qu'ils s'imposent. Il convient qu'ils puissent bénéficier de la majoration de 5%, proposée par le gouvernement, quel que soit le schéma parental.

Cette revendication pour les droits sociaux des parents sociaux des familles homoparentales s'inscrit dans la défense des intérêts matériels et moraux des familles homoparentales portée par l'APGL. Plus largement, une telle mesure que le CNAFAL et l'APGL proposent permettrait aux beaux-parents, dans le cadre des familles hétéroparentales recomposées, d'être pleinement reconnus pour leur fonction parentale, mettant cette loi en phase avec l'évolution des familles.

APGL

Catherine Clavin et Doan Luu , Coprésidents

CNAFAL

Jean-Marie Bonnemayre, Président

Marie-Odile Pellé-Printanier, Vice-Présidente

A propos de l'Association des parents et futurs parent gays et lesbiens APGL

Principale association homoparentale présente depuis 1986, l'APGL propose des activités d'information, de partage d'expériences et des services de professionnels pour les familles homoparentales, leurs enfants et les futurs homoparents. Elle œuvre pour la reconnaissance légale de l'Homoparentalité, en France et à l'international et a pour objectif principal de faire cesser les discriminations dont les familles et leurs enfants sont les premières victimes.

Association (loi 1901) mixte, apolitique et a-confessionnelle, l'APGL est gouvernée par des instances élues par ses adhérent.e.s. Elle est présente dans toute la France avec ses antennes et a noué des partenariats avec des associations homoparentales présentes en Europe. Ses activités sont assurées par le bénévolat de ses adhérent.e.s.

Contacts

Nicolas (communication et médias) - presse@apgl.fr - 06 16 66 56 91

 *Au coeur de la solidarité* 

Conseil National des Associations Familiales Laïques - 19 rue Robert Schumann - 94270 Le Kremlin Bicêtre
Tél. : 09 71 1659 05 - Messagerie : cnafal@cnafal.net - Site : www.cnafal.org